

« Les premières limites du « modèle » breton ont commencé à apparaître au milieu des années 1990. Avec l'ouverture des marchés européens, négociée dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce, l'agriculture bretonne, axée sur le volume et les faibles marges, s'est trouvée confrontée à la concurrence des pays comme le Brésil. Au sein même de l'Europe, avec l'entrée dans l'UE des ex-pays de l'est, des distorsions de concurrence sont apparues entre la France et l'Allemagne, qui a recours dans ses abattoirs à la main d'œuvre roumaine ou polonaise payée au salaire de leur pays d'origine. Quant aux aides dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), elles ont commencé à baisser et l'UE a voté leur disparition à terme.

A cet accroissement des problèmes de concurrence est venue s'ajouter la fluctuation du prix des matières premières agricoles, de plus en plus spéculatives. Or, l'élevage breton (élevage hors-sol) importe une bonne part de la ration, en particulier le soja, devenu plus coûteux au fil des ans. Le développement de la grande distribution, qui pèse sur les prix et les marges des fournisseurs, a aussi contribué à mettre le secteur sous tension. »

D'après Laurence GIRARD, « En Bretagne, un modèle agricole intensif à bout de souffle », Le Monde, 31 octobre 2013

1. à l'aide du document et du cours, définissez le « modèle » breton.
2. Expliquez l'expression « ouverture des marchés européens ».
3. Expliquez l'expression « fluctuation du prix des matières premières, de plus en plus spéculatives ».
4. Quels sont les 3 problèmes auxquels doit faire face l'agriculture bretonne ?
5. Qu'est-ce que le document ne dit pas sur les limites du « modèle » breton ?